



**Allocution de Madame Rosalie MATONDO, Ministre de
l'Economie Forestière, de la République du Congo, à la
cérémonie d'ouverture du COFO28**

(Durée : environ 3 minutes)

Date : lundi 28 septembre 2026

Septembre 2026

**Monsieur le Directeur général de la FAO ;
Monsieur le Président du Comité des forêts ;
Distingués délégués, Chers collègues, Mesdames et
Messieurs ;**

C'est un honneur pour la République du Congo de prendre la parole à l'ouverture de cette 28e session du Comité des forêts. Je remercie le Gouvernement italien pour son accueil chaleureux et la FAO pour l'organisation. Je salue la confiance accordée à l'Afrique et à la République du Congo à travers l'élection, en juillet 2024, de notre compatriote Monsieur **TATY Pierre** à la présidence du COFO28.

Mesdames et Messieurs,

Nos travaux s'ouvrent dans un contexte mondial marqué par des crises sécuritaires persistantes, des conflits armés, et des impacts climatiques de plus en plus visibles qui accentuent les vulnérabilités alimentaires, énergétiques et économiques.

Dans ce contexte, les forêts ne sont plus seulement des puits de carbone : elles sont des infrastructures naturelles essentielles à la sécurité alimentaire, à la résilience climatique et au développement économique. Pour les pays du Bassin du Congo, elles représentent un patrimoine national, un régulateur climatique mondial et un levier majeur de bioéconomie durable.

Cependant, un paradoxe demeure : **les pays qui préservent leurs forêts supportent des coûts importants** au bénéfice de la planète, sans que la valeur des services rendus soit pleinement reconnue ni justement rémunérée. **La conservation ne peut reposer durablement sur des sacrifices économiques non compensés.** La forêt doit devenir un actif économique, social et environnemental.

C'est pourquoi la République du Congo appelle à trois actions prioritaires :

Premièrement, **un accès équitable aux financements forestiers**, à travers des mécanismes simplifiés, prévisibles et adaptés aux pays à fort couvert forestier. Les paiements pour

services environnementaux doivent devenir des instruments pérennes de financement de la conservation.

Deuxièmement, **la reconnaissance de la valeur économique des forêts**, en intégrant les services écosystémiques et le capital naturel dans les comptes nationaux, afin de mieux orienter les politiques publiques.

Troisièmement, **le renforcement de la transformation locale et de la solidarité internationale**, pour développer des chaînes de valeur durables, valoriser les produits forestiers ligneux et non ligneux, et garantir que la valeur ajoutée bénéficie davantage aux populations locales.

Mesdames et Messieurs,

Protéger les forêts est un investissement collectif dans la stabilité climatique, la sécurité alimentaire et la résilience économique.

La République du Congo est prête à contribuer pleinement à cette ambition et appelle à une mobilisation internationale renforcée pour faire de nos forêts une richesse reconnue, un patrimoine vivant pour les générations futures.

Je vous remercie de votre aimable attention.